ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º 10911

présenté par
Mme Firmin Le Bodo, M. Benoit, Mme Auconie, M. Guy Bricout, Mme de La Raudière, Mme Descamps, M. Dunoyer, M. Gomès, M. Herth, M. Lagarde, M. Ledoux, Mme Lemoine, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, Mme Sage, Mme Sanquer, M. Vercamer et M. Zumkeller

---

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l’alinéa 6, substituer aux mots :

« leur carrière »,

les mots :

« l’usure liée à la carrière ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser, parmi les objectifs de solidarité du système universel de retraite, la prise en compte des situations de pénibilités particulières.